

DEJEPS - DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

AVANTAGES

- Le DEJEPS est un diplôme de niveau 3 préparant au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques ou d'expression
- Ce diplôme permet l'encadrement et l'entraînement contre rémunération
- Il atteste à son titulaire les compétences de :
 - **Entraîneur** : préparation de gymnastes pour entrer dans le PPF et de gymnastes de performance
 - **Coordonnateur / Manager** : élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
 - **Formateur** : encadrement de formation de cadres

OBJECTIFS

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif ou de développement
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement ou de développement sportif
- Conduire une démarche de perfectionnement ou de développement sportif
- Conduire des actions de formation

CONTENUS

- Unité capitalisable (UC 1) : Être capable de concevoir un projet d'action
- Unité capitalisable (UC 2) : Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action
- Unité capitalisable (UC 3) : Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
- Unité capitalisable (UC 4) : Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité

MÉTHODE UTILISÉE

- Méthodes pédagogiques :
 - » Formation en présentiel
 - » Formation en FOAD
- Moyens techniques :
 - » Echanges avec les participants
 - » Cas pratiques
 - » Mise en situation / alternance
 - » Powerpoint
- Méthode d'évaluation :
 - » Réalisation d'un dossier portant sur un projet de perfectionnement sportif ou de développement
 - » Un entretien pour soutenir le dossier
 - » Une épreuve de formation de cadre en situation
 - » Une conduite de séance en centre de formation avec un groupe de gymnastes
 - » Un entretien portant sur la conduite de séance

FORMATEURS

- Experts en gymnastique, en préparation physique, en méthode projet, en management et en formation

PUBLIC

Stagiaires en formation initiale

Stagiaires en formation continue pour les titulaires :

- Du CQP AAG
- Du BPEJPS
- Du BEES 1^{er} degré
- Du moniteur fédéral
- De l'entraîneur fédéral
- De la licence STAPS

PARTICIPANTS

15 Stagiaires

L'INF se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans révolus au 1^{er} jour de la formation

Être titulaire du PSC1

Être recensé et avoir suivi la journée de défense et citoyenneté (pour les moins de 25 ans)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Formation organisée par l'INF

- » Lieu : Sur différents sites en France
- » Dates : 26 juin 2020 au 5 octobre 2021
- » Durée : 12 mois (700 heures en centre de formation et 500 heures en club)

Des dispenses, des équivalences et des allègements de formation sont possibles se rapprocher de l'INF pour en savoir plus

- » Frais d'inscription : 100€
- » Coût : 9 940€

Les frais pédagogiques et les frais annexes sont à la charge de la structure/du participant

Les formations proposées par l'INF sont éligibles aux financements des OPCO

En fonction du statut du stagiaire différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- CNDS
- DDCS
- Financement personnel

Responsable technique de la formation :

Myriam Wendling / Thierry Kling

Contact : formation@ffgym.fr

Inscription avant le 10 mars 2020 : [Cliquez ici](#)

CALENDRIER DE FORMATION

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation	avril 2020
Tests de sélection	23 et 24 avril 2020
Positionnement	24 avril 2020
Début de la formation	29 juin 2020
Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique	juillet 2020
Fin de la formation	juillet 2021
Rattrapage	septembre 2021

Documents à fournir à l'inscription :

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques acrobatiques ou d'expression en fonction de la mention choisie datant de moins de 3 mois à l'inscription des tests d'entrée en formation
- Une attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Une photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité : recto verso)
- L'attestation de recensement pour les français de moins de 25 ans
- Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- Une attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés)
- Une attestation de sécurité sociale (pour les non licenciés)
- La photocopie du diplôme du tuteur
- Les diplômes détenus pouvant permettre une équivalence